Juin 2009

Journal du tri • Syndicat Azur

Azur atoutri n° 32

trier aujourd'hui c'est protéger demain

Communauté d'Agglomération Argenteuil - Bezons • Communauté de Communes du Parisis (CCP) (Cormeilles-en-Parisis – La Frette-sur-Seine)

Édito

2009... continuons

Ce numéro de votre magazine AtouTri vous présente les grandes lignes du budget du syndicat pour l'année 2009. L'information à retenir, c'est la baisse moyenne, de 15 % du budget. Après plusieurs années d'investissements durables, lourds auxquels vous avez contribué par votre effort financier, nous atteignons une vitesse de croisière budgétaire qui nous permet d'ajuster les coûts des déchets au plus juste. Le syndicat bénéficie désormais de tous les moyens financiers, techniques et humains pour maintenir la qualité de ses prestations, tout en disposant d'une usine d'incinération entièrement mise aux normes.

Nous poursuivons par ailleurs nos efforts pour développer la valorisation des déchets végétaux provenant des jardins et espaces verts. En effet, toutes les initiatives prises en ce sens remportent un vif succès. Je pense en particulier à nos opérations de distribution de compost à la déchetterie. Dans ce numéro, vous trouverez des informations pratiques pour faire vous-même votre compost avec le coup de pouce du Syndicat.

Autre nouveauté : j'ai le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de notre **site Internet à l'adresse suivante : www.syndicat-azur.fr.** Découvrez-le dès à présent.

Un mot enfin sur le problème des salariés sans papiers employés par la société Val'Horizon, en charge de la collecte des déchets sur certaines communes. J'ai demandé, de manière ferme, que tout soit mis en œuvre pour régulariser la situation de ces employés ; tout en exigeant de l'entreprise une plus grande vigilance au plan social. Le Syndicat Azur suivra l'évolution de ce dossier avec la plus grande attention.

Bonne vacances.

Le Président
Jean-Claude Delin

Finances 2009...
Baisse du budget de 15%

LE SYNDICAT AZUR VIENT DE BOUCLER SON BUDGET 2009, IL EST VOLONTARISTE ET MARQUE UNE RÉDUCTION D'ENVIRON 15% GRÂCE À UNE GESTION SAINE. IL PASSE DE 16 900 000 € EN 2008 À 14 000 000 € CETTE ANNÉE (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) SOIT PRÈS DE 3 MILLIONS DE MOINS, À QUALITÉ DE SERVICE ÉGALE ET MÊME DES SERVICES EN PLUS. LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX SUR CORMEILLES-EN-PARISIS ET LA FRETTE-SUR-SEINE EST EN EFFET OPÉRATIONNELLE DEPUIS QUELQUES SEMAINES.

Explication de cette baisse particulièrement significative : l'achèvement du programme de mise aux normes de l'usine d'incinération dont les fours et les systèmes de traitement des fumées répondent aujourd'hui aux exigences environnementales les plus poussées, avec même quelques longueurs d'avance pour l'avenir.
Pour financer ces investissements très lourds (plusieurs dizaines de millions d'euros) et développer les filières de traitement et les collectes, le syndicat avait dimensionné son niveau de recettes au cours des dix dernières années tout en avançant d'importants volumes de TVA qui ont été globalement restitués au syndicat par l'État. Aujourd'hui, la vitesse de croisière est donc atteinte avec des coûts de fonctionnement qui restent très modérés. Le syndicat peut donc réduire son budget.

D'où proviennent les recettes ?

Elles proviennent très majoritairement de la **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères (TEOM) que vous payez en même temps que vos impôts locaux. Si vous habitez Argenteuil et Bezons, cette taxe est perçue par la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons. Si vous habitez Cormeilles-en-Paris et la Frette-sur-Seine, la TEOM est perçue par la Communauté de Communes du Parisis. Ensuite, chaque intercommunalité reverse au syndicat un « produit » afin d'assurer la gestion des déchets. Le syndicat Azur est en charge du traitement des déchets pour la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons ; de la collecte et du traitement pour la Communauté de Communes du Parisis sur Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine.

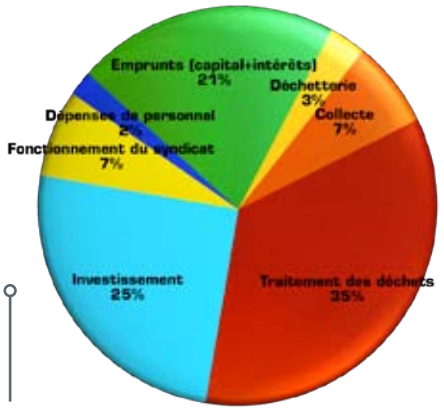

Ce graphique présente les grands postes de dépenses du Syndicat Azur. 90 % des dépenses équivalent à des services rendus aux habitants et à des investissements durables. Les frais de fonctionnement (personnel et dépenses courantes) sont faibles et ne représentent qu'environ 10 % du budget. On note également une part importante pour le remboursement des emprunts levés par le syndicat pour la mise aux normes de l'usine d'incinération qui représente près de 40 millions d'euros.

INFO FLASH

Refus de tri : accélérons la baisse !

Les refus de tri, c'est-à-dire le pourcentage de déchets non recyclables trouvés dans les bacs à couvercle bleu, sont en recul significatif pour certaines villes. Un tableau pour vous en convaincre. Si vous hésitez encore devant votre bac, n'hésitez pas à contacter les conseillers en collecte sélective. Ils sont à votre disposition pour vous indiquer les bons gestes de tri.

- *Pour Argenteuil ou Bezons : contacter la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons : 01 34 23 49 58.*
- *Pour Cormeilles-en-Parisis ou La Frette-sur-Seine, contacter le syndicat Azur au 01 34 11 70 31.*

Communes	2006	2007	2008
Argenteuil	34.92 %	31.17 %	30.89 %
Bezons	42.34 %	13.44 %	19.28 %
Cormeilles-en-Parisis	35.70 %	19.42 %	11.98 %
La Frette-sur-Seine	32.07 %	16.30 %	12.38 %

Compost : soyez 100%

Le compost c'est quoi ?

Le compost est un amendement naturel, riche en composés organiques, semblable à un terreau, obtenu par un processus biologique de dégradation et valorisation des matières organiques.

Ce sont des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des insectes (lombrics, cloportes, acariens, coléoptères...) qui sont les acteurs de la transformation des déchets organiques en compost.

Ces organismes responsables du compostage ont besoin de 3 éléments pour vivre :

• une nourriture équilibrée, composée d'un mélange de matières carbonées (les matières brunes, dures, sèches) et de matières azotées (vertes, molles, humides).

• l'humidité, qui est apportée par les matières azotées ;
• l'air, dont la circulation est favorisée par les matières carbonées qui structurent le compost.

La bonne répartition de ces matières dans le mélange initial est nécessaire pour activer le processus de fermentation, et éviter que le compost pourrisse ou ne se dessèche (voir nos conseils ci-dessous).

Au bout du processus de compostage, on obtient un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage.

Faites vous-même votre compo

La saison du jardinage est là, et c'est l'occasion de faire un geste pour l'environnement, en gérant astucieusement ses déchets.

Produire soi-même un engrais naturel est à la portée de tous, et permet d'embellir son jardin tout en prenant conscience du cycle de vie de la matière organique.

→ Le compost, mode d'emploi

→ Quelle technique choisir ?

Il existe un grand choix de matériel et de méthodes pour faire du compost.

Sur quelles bases choisir ? Chaque solution ayant des avantages et des inconvénients, vous pourrez faire votre choix en considérant la place dont vous disposez, la quantité de déchets organiques à composter, le temps à consacrer à cette activité... Quel que soit votre choix, l'important est de bien suivre le processus de compostage.

→ En tas

• **Comment ça marche :** le tas de compost est installé directement sur le sol. L'endroit idéal se situe est un endroit caché, à mi-ombre, bien drainé et à l'abri du vent. Les pluies périodiques et l'aération naturelle facilitent le processus de dégradation.
• **Avantages :** souplesse et facilité d'utilisation, aucune contrainte de volume.
• **Inconvénients :** processus de dégradation soumis aux aléas climatiques (assèchement, froid), donc plus lent et plus irrégulier, désagrément visuel.
• **En bref** : cette technique nécessite peu de temps, mais il faut surveiller et mélanger son compost régulièrement.

→ À l'aide d'un composteur individuel

• **Comment ça marche :** un composteur, aussi appelé « bac à compost » ou « silo à compost », se présente sous la forme d'une structure en bois ou en plastique.
• **Avantages :** hors de portée des animaux, encombrement et nuisances visuelles réduits, décomposition rapide et homogène car à l'abri des aléas climatiques.
• **Inconvénients :** petits volumes et surveillance régulière.
• **En bref :** pour que le compostage se fasse bien, il faut y consacrer du temps, mais vous pouvez avec un composteur fabriquer votre propre compost rapidement, même si vous ne disposez pas d'un grand jardin.

Nature

Zoom sur...
Le composteur individuel

3 000 foyers d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine ont déjà adopté le composteur domestique.

• Vous habitez ces communes ;
• vous vous souciez de votre environnement...

Fabriquez vous-même votre compost !

Vous pouvez vous procurer un composteur individuel de jardin de 450 litres (en polyéthylène 100 % recyclé NF Environnement), moyennant une participation financière.

→ Pour cela, vous pouvez vous présenter du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 au Syndicat AZUR, 2, rue du Chemin Vert à Argenteuil muni d'un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public.

→ Les avantages

RÉDUIRE LE POIDS DE SA POUBELLE :
Moins de déchets collectés et traités, c'est une économie pour la collectivité : pas de transports inutiles, pas de traitement...

PRODUIRE UN HUMUS DE QUALITÉ :
Gratuit et naturel, il est nécessaire au bon développement des plantes (aussi bien les plantes vertes que celles du jardin et du potager).

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
Utiliser localement le compost conduit à réduire les dépenses en produits fertilisants. De plus, le compost rend aux sols une partie de la richesse qu'on en a prélevée par les activités agricoles, horticoles, sylvicoles,...

Pour tout renseignement,
contacter le Syndicat Azur au 01 34 11 70 31

st

→ Que mettre ?

Pour réussir le compost, il faut assembler les contraires : sec et humide ; vert et brun, azote et carbone ; fin et grossier. Ne pas hésiter à arroser votre compost lorsqu'il fait chaud et à le remuer régulièrement.
Pour que le processus de fermentation s'active facilement, les couches ne doivent pas dépasser 5 cm d'épaisseur.

• **Matières vertes :** tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes non montées en graine, fruits et légumes crus ou cuits coupés en morceaux, restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...), filtres et marc de café, sachets de thé et d'infusion.

• **Matières brunes :** tailles de haies réduites en morceaux, feuilles, coquilles d'œuf, fanes de légumes, sciure de bois non traité, papier journal non glacé, papier essuie tout.

En général, les matières vertes, molles et mouillées sont riches en azote alors que les matières brunes, dures et sèches sont riches en carbone.

→ Les 3 stades du compost

3-5 mois : paillis. Peut être utilisé pour pailler plantes et arbustes. Protège de la sécheresse et empêche la pousse des mauvaises herbes.

6-7 mois : amendement organique. Peut être répandu à la surface du sol à l'automne et enfoui après décomposition. Excellent engrais naturel.

8-9 mois : remportage. Le compost est arrivé à maturité. Mélangé pour moitié à de la terre, il constitue le terreau dont rafolent toutes les plantations.

Trucs et astuces

• **À ne pas composter** : les plantes malades, la viande, le poisson, les produits laitiers, excréments d'animaux domestiques (chien, chat), les « mauvaises herbes » montées en graines.

• **Attention : il est vivement déconseillé d'utiliser un compost pur.** Le mélange idéal est de 50 % de compost pur pour 50 % de terre. Ne mélangez pas un compost trop jeune avec la terre végétale : la décomposition de la matière organique absorbe l'azote contenu dans le sol.

• **Posez votre composteur** sur un sol préalablement bêché ce qui améliore l'action des micro-organismes remontant du sol.

• **Le broyeur de végétaux** : très utile pour broyer les déchets secs ou ligneux (branches mortes, coquilles...), il permet une meilleure dégradation de ces matières. Vous pouvez les trouver en magasin de bricolage ou de jardinage.

• **Si vous ne faites pas votre compost,** vous pouvez toujours participer à la valorisation collective des déchets végétaux grâce à la collecte individuelle en porte à porte et/ou en dépôt en déchetterie.

Collecte des déchets végétaux : c'est parti pour Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine

Dès l'arrivée des beaux jours, la collecte des déchets végétaux est rapidement montée en puissance sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine depuis les 20 et 21 avril derniers. La collecte des déchets végétaux, c'est simple et pratique.

Quelques rappels :

- La collecte des déchets végétaux a lieu les **lundis matin** à Cormeilles-en-Parisis secteur Nord et les **mardis matin** à Cormeilles-en-Parisis secteur Sud et La Frette-sur-Seine.
- Pour **retirer gratuitement vos sacs** de 100 l en papier kraft et connaître les modalités, contactez votre mairie (Cormeilles-en-Parisis : 01 34 50 47 00 - La Frette-sur-Seine : 01 39 31 50 00).
- **Vous pouvez déposer vos déchets verts dans une poubelle ou un bac sans couvercle (en aucun cas en sac plastique).** Cette mesure permet aux collecteurs de vérifier qu'il s'agit bien exclusivement de déchets végétaux.
- **Vous pouvez** ficeler directement vos branchages en fagots (dimensions à respecter : 50 cm de diamètre et 1,5 mètre de longueur environ).
- **Seuls les déchets de jardin sont acceptés.** Ne déposez pas de restes alimentaires ou d'épluchures.
- **Évitez les poubelles et les sacs en papier trop lourds** car les collecteurs doivent les porter manuellement jusqu'à la benne et qu'il y a des risques de déchirement ou de casse des sacs et poubelles sans couvercle. Pour des déchets de jardin volumineux (troncs, souches, etc.), optez pour l'apport en déchetterie.

→ Les déchets végétaux collectés sont dirigés vers le centre de compostage situé à Montlignon (95) où ils sont broyés et transformés en compost.

Collecte des déchets végétaux à Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine : comme le montrent ces photos, les déchets déposés dans des conteneurs non fermés (poubelles ou bacs sans couvercle) sont acceptés de même que les fagots de branchages ficelés.

L'initiative du mois à Argenteuil

La déchetterie se bouge pour vous

La CAAB et le Syndicat AZUR
organisent une déchetterie mobile
Conseillers de tri : 01 34 23 49 58
Azur
communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons

Une idée très sympa : rapprocher la déchetterie des habitants en créant une déchetterie mobile. Le 4 avril 2009, la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons et le Syndicat AZUR étaient là pour promouvoir le compostage domestique. Les personnels de la Communauté d'Agglomération et du Syndicat Azur ont été rejoints par différentes associations intervenant dans le monde de l'écologie : « les artisans du monde », les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et l'association Ecosol qui récupère et répare les ordinateurs et imprimantes usagés. Une cinquantaine de personnes a été accueillie tout au long de cette journée.

Azur sur Internet

Vous l'attendez, il est en ligne : le site Internet du syndicat Azur est désormais consultable à l'adresse suivante : www.syndicat-azur.fr.

Ce site comprend toutes les infos utiles sur la gestion de vos déchets, les jours de collecte et les animations proposées par le Syndicat.

> Information

Votre bac gris à couvercle bleu est cassé, endommagé ?
Le Syndicat Azur vous le remplace gratuitement.
Il vous suffit de téléphoner au 01 34 11 70 31.

Syndicat Azur
trier aujourd'hui c'est protéger demain
Le Parisis
communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons

2 rue du Chemin Vert • 95100 Argenteuil • Tél. : 01 34 11 70 31 • Fax : 01 34 11 70 32
www.syndicat-azur.fr
Atoutri n° 32 est distribué à 61 000 exemplaires.
Direction de publication : M. Delin
Conception : Agence RDVA - 01 34 71 11 12
Imprimerie EDGAR
Papier 100 % recyclé Symbol Freelife - garanti sans chlore
IMPRIM'VERT
ECO EMBALLAGES